

COMPTE-RENDU DE LA JOURNEE D'ECHANGES AUTOUR DE LA FINANCE SOLIDAIRE

30 NOVEMBRE 2013

ASSOCIATION ESSENCIEL

SOMMAIRE

INTRODUCTION A LA JOURNEE (B.Chauvin)	1
COMPTE RENDU DES ATELIERS	4
Energie (avec Pierre Leroy, SEM SEVE)	4
Micro-crédit (avec Marcel Lefevre, Lién par le microcrédit)).....	8
Foncier (avec Maurice Leroy, Terre de Liens).....	11

INTRODUCTION A LA JOURNEE, par Béatrice Chauvin, de la NEF (Nouvelle Economie Fraternelle).

Béatrice Chauvin achève une thèse de doctorat sur la Nef, et est actuellement salariée en tant que correspondante locale sur le 04.

Nous faisons *tous* des actes économiques, quelle que soit notre attitude, tenants de la sobriété heureuse ou consommateurs effrénés. On consomme, on épargne, on crée ; et tout ceci a un impact sur le monde qui nous entoure, en positif ou en négatif. L'environnement écologique est impacté, mais aussi l'environnement social et sociétal.

On peut agir quand on consomme : interrupteur d'électricité, légumes, produits financiers... Consommer local, responsable, c'est cela qui modèle le monde qui nous entoure.

Très souvent, les gens agissent sans être conscients des conséquences de ce qu'ils font. En plaçant son argent sur tel livret, en achetant tel produit financier, c'est à l'autre bout du monde une centrale nucléaire qui va sortir de terre, ou des enfants qui travaillent dans la misère...

Dans le film *Let's make money*, des financiers placent de l'argent provenant de contrats d'assurance-vie pour lesquels les clients cochent de simples cases pour choisir où ils veulent que leur argent soit placé ; et par le jeu des mécanismes financiers, on se retrouve avec un trader qui investit dans des entreprises d'uranium à l'autre bout de la planète et



on voit une petite gamine qui porte un gros sac de cailloux sur la tête. Cette image est à la fois effrayante et très parlante, le lien entre la petite croix faite dans la case du contrat et la misère de la petite fille.

Est-ce possible d'acheter ou consommer responsable quand on parle de banque ? Qu'est-ce que cela veut dire et comment fait-on ?

La responsabilité entraîne le pouvoir : j'ai le choix de demander autre chose, d'agir autrement, et cela représente un potentiel d'action important pour changer les choses : *le pouvoir du « consomm'acteur »*.

Cela passe évidemment par de l'information et de la compréhension, d'où l'importance d'organismes comme Attac, les associations d'éducation populaire, ou l'association ESSenciel. Se rencontrer, discuter, faire émerger des doutes, des questionnements, décortiquer, analyser, lire des textes pas toujours très évidents ; tout ceci doit se faire dans l'échange et la discussion. Etre citoyen économique passe nécessairement par cela.

Pour lutter contre la crise - avant tout sociale et écologique, pas simplement financière comme on veut souvent nous le faire croire -, l'épargne et la finance solidaire sont des pistes intéressantes. Travailler différemment et placer son argent différemment, c'est aussi relocaliser l'économie, avoir la capacité à agir localement, créer des emplois non délocalisables, remodeler son territoire autour de chez soi. Certaines solutions globales sont certes très importantes, mais les solutions locales sont toujours prégnantes.

La citoyenneté économique et l'investissement solidaire permettent cela. Il s'agit de savoir quel sens nous voulons donner à notre argent. « Sens » au sens de « où va-t-il aller ? » mais aussi dans un sens plus spirituel, philosophique : quelles valeurs se trouvent derrière cet argent ? Spéculation ou utilité sociale ? L'argent peut permettre de voir naître et grandir des choses qui nous plaisent ; c'est d'ailleurs le sens de l'intitulé de la journée, « Sème ton oseille ». C'est avoir la capacité d'investir quelque part, peu importe la somme, et de voir grandir quelque chose. C'est ce qui est intéressant dans le concept de « circuit court de l'argent » : la possibilité d'investir dans des secteurs d'activité qui vont permettre de voir émerger à côté de chez soi des biocoop à la place des supermarchés, des petites fermes agroécologiques à la place des grosses unités de production agricole, etc.

Que peut-on donc faire pour que l'argent *travaille* dans le bon sens du terme ?

- *L'argent de consommation* est un premier mode d'action : avoir conscience de l'impact de nos achats, de la provenance des produits, etc.
- *L'argent du don* constitue un second mode d'action : il s'agit des produits de partage. Un exemple courant est celui des livrets agir, où une partie ou la totalité des intérêts sont reversés à une association de notre choix.
- *L'argent d'investissement* : les Cigales par exemple, mettent de l'épargne en commun et investissent dans le capital d'une ou plusieurs structures.
- *L'argent du prêt*, avec appel à l'épargne publique et mise à disposition sous forme de prêts.

L'avantage de ces modes d'action, c'est d'avoir une traçabilité de l'argent, et de choisir le secteur dans lequel va notre argent. Un autre intérêt est celui de garder le « contact » avec son argent : par exemple, la NEF publie tout ce qu'elle fait de

l'argent placé chaque année. Chacun peut ainsi vérifier que le mandat donné à la structure est respecté.

En définitive, il n'y a pas *une* solution mais il faut au contraire combiner de nombreux types de solutions. La Nef, Terre de Liens, Energie Partagée, Enercoop, les Cigales, etc., sont autant de structures à investir et à développer. L'important, c'est ce que vont en faire les usagers : le Crédit Mutuel, le Crédit Agricole ou la Banque Populaire sont à la base des banques coopératives, créées avec la meilleure volonté du monde, et pourtant on en a fait ce qu'elles sont aujourd'hui...

Débat avec le public.

Q. La Nef est-elle forcément par internet ?

La Nef a 32000 sociétaires, collecte de l'épargne et finance 350 à 400 projets par an. Elle attend actuellement d'obtenir son agrément bancaire, ce n'est aujourd'hui pas une banque mais une coopérative financière, qui ne gère pas de compte courant. Les comptes chèques sont gérés par le Crédit Coopératif. Il existe 4 antennes seulement : Lyon, Paris, Nantes et Toulouse. Ensuite, il y a des « banquiers itinérants », comme B. Chauvin, qui se déplacent sur les territoires. La Nef ne peut donc actuellement qu'être à distance.

Il faut savoir que la Nef collecte deux fois plus de fonds qu'elle n'en a besoin, c'est-à-dire qu'elle cherche des porteurs de projets ! Du coup, elle est obligée de placer son argent excédentaire au Crédit Coopératif ou à la Caisse d'Epargne en attendant...

Q. Pour revenir sur la comparaison faite avec le Crédit Agricole, on sait ce que ce dernier est devenu ; mais comment se fait-il que la Nef soit restée si microscopique et si peu connue ? Comment grandir et se développer, avoir pignon sur rue, sans tomber dans le « syndrome Crédit Agricole » ?

La Nef a commencé avec le financement de la biodynamie, très doucement donc... Pour Béatrice Chauvin, grandir n'est pas forcément la meilleure idée ; il faut surtout essayer. L'ancrage au territoire est très important et risque toujours de se perdre lorsque l'on grandit. C'est cependant un avis personnel qui ne reflète pas forcément la position officielle de la Nef ; c'est en tout cas la conclusion de la thèse de Béatrice Chauvin : quand on étudie les autres banques coopératives, si elles ont vacillé c'est qu'à un moment les sociétaires n'ont pas joué leur rôle de citoyen économique. Aujourd'hui, même à la Nef où les gens sont plutôt plus impliqués qu'ailleurs, sur 32000 sociétaires, il n'y a que 5000 votants... Seulement 250 personnes se déplacent aux assemblées générales. Réunir des sociétaires dans le 04 est une entreprise difficile...

Derrière cela se pose en filigrane la question beaucoup plus large de la mobilisation citoyenne. Le futur, s'il doit être plus grand, devra en tout cas être verrouillé par le sociétariat de base, de façon à conserver des garde-fous. Ceci est bon pour toutes les coopératives, et plus largement pour toutes les structures militantes, afin d'éviter le divorce entre le *gérer* et le *militer*. La solution première, c'est sans doute l'essaimage.

Intervention de Pierre Leroy :

La SEM Sève a choisi de ne pas grossir, mais d'essaïmer, afin de ne pas perdre son âme et risquer de faire disparaître l'idée fondatrice. C'est en ce sens que Pierre Leroy intervient un peu partout pour faire connaître la SEM Sève et susciter l'émergence d'autres projets du même type.

Béatrice Chauvin :

On a tous tendance à reproduire ce qui a déjà été fait (isomorphisme) ; il est donc difficile de faire du coopératif, de l'associatif, de la participation ; on revient finalement assez facilement au modèle pyramidal... La problématique du faire ensemble, du management, de la dynamique de groupe est peut-être à réinventer : les forums ouverts, très participatifs et intéressants, sont finalement peu utilisés. On en vient toujours à voter sur une proposition que d'autres ont faites ; le vote n'est pas la démocratie, il faut participer !



COMPTE-RENDU DES ATELIERS DE L'APRES-MIDI :

- **Energie et finance solidaire**
- **Microcredit**
- **Foncier et finance solidaire**

1. ATELIER ENERGIE

Présentation de la SEM SEVE par Pierre Leroy :

La SEM (Société d'Economie Mixte) SEVE (Soleil, Eau, Vent, Energie) a été créée en décembre 2010 sous l'initiative de la municipalité de Puy Saint André.

L'objectif du conseil municipal était de produire de l'énergie publique, renouvelable, locale et citoyenne.

Cela part de la volonté de quelques personnes (qui ne faisaient pas parties de la municipalité), il y a 18 ans, de produire de l'énergie renouvelable par la pose de panneaux photovoltaïque sur le toit de la mairie. Le maire de l'époque avait

refusé. Ce sont ces mêmes personnes, actuels conseillers municipaux, qui sont à l'origine de la SEM SEVE.

Pierre Leroy fait référence au livre *Effondrement* de Jared Diamond dans lequel il étudie l'effondrement des sociétés en comparaison à celles qui ont survécu à travers les siècles. Il en conclut qu'il n'existe aucun cas où cela ne serait attribuable qu'aux seuls dommages écologiques. L'association et la mobilisation de ses citoyens sont une réelle solution pour stopper la course accélérée à la dégradation globalisée de l'environnement.



Dans le cas de Puy Saint André, la mairie a choisi la Société d'Economie Mixte pour associer différents acteurs : collectivité, citoyens et entreprise.

La SEM permet d'avoir 51% des parts en publique, donc un pouvoir décisionnel majoritaire pour la collectivité.

Ensuite, 31 familles participent à la SEM, par des actions de 300 euros chacune.

Enfin, deux entreprises participent également à la SEM : le distributeur local d'énergie (EDSB) et Solira Investissement.

Le capital social de départ est de 102 000 euros.

Un appel à capital été ouvert jusqu'au 15 octobre 2013 ; le capital atteint aujourd'hui la somme de 850 000 euros, ce qui donne la possibilité d'accéder à des prêts de 2 à 3 millions d'euros.

Les prêts sont effectués par la commune elle même. En effet, par comparaison avec plusieurs banques, c'est finalement la commune qui permet de prêter à des taux d'intérêts les plus bas, tout en étant intéressant pour la commune elle même.

Aujourd'hui, 8 centrales photovoltaïques ont déjà vu le jour, avec une puissance crête de 290 kWc, et une production pour 2013 de 300 000 kWh.

Les installations sont faites sur des bâtiments publiques : 3 sur le toit de la mairie de Puy St André, 1 sur les ateliers municipaux, 1 sur le toit de la mairie de St Martin de Queyrières, 3 à Briançon (sur une école, un skate park...).

Et les projets d'investissements ne manquent pas :

- création d'autres centrales photovoltaïques sur les bâtiments (et non au sol)
- turbinage des réseaux d'eau potable avec retrait des brise-charges (plutôt que de turbiner les milieux naturels). Par exemple, un projet est en cours pour turbiner la totalité de l'eau potable de Briançon pour 2014.
- turbinage des eaux usées en réflexion...

Notons que la production d'électricité est revendue à EDF ou EDSB. Il faut signaler qu'EDF refuse de communiquer les consommations d'électricité d'un territoire donné.

Enfin, les projets menés permettent actuellement une autoproduction énergétique quasi-totale sur le secteur, et les installations sont économiquement viables.

Les capitaux initialement investis sont rentabilisés, et les installations dégagent encore des ressources qui permettent de réinvestir dans d'autres projets.

C'est donc un système qui s'auto-entretient, permettant de réinvestir dans de nouveaux projets écologiquement et socialement utiles.

Parallèlement, la SEM SEVE a pour objectif essentiel de sensibiliser et œuvrer auprès des collectivités sur la question de la sobriété énergétique.

Pour plus d'informations :

- L'article d'Energie Partagée : <http://www.energie-partagee.org/une-utopie-communale-les-deux-pieds-bien-sur-terre>
- Le livre de Jared Diamond « *Effondrement*, comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie » chez Gallimard.

Réflexion sur ce que ce témoignage d'expérience peut apporter aux participants, étant donné le contraste avec les politiques en matière énergétique dans l'Embrunais.

Echange entre les participants qui voient plusieurs actions possibles :

- l'implication de chaque citoyen dans la vie politique locale, à l'échelle de sa commune, pour agir et mettre en œuvre ses valeurs.
- la mobilisation et l'action citoyenne initiées même en dehors du cadre politique et de la municipalité.

Ces deux formes d'action sont essentielles et peuvent être complémentaires. Par exemple, l'idée est lancée de s'inspirer de l'expérience de Puy St André pour reproduire la même dynamique, mais avec une initiative d'un groupement de citoyens (et non d'une commune). Cette initiative peut être ensuite partagée avec des collectivités (voire entreprises) pour coopérer et créer un projet commun. Cela pourrait par exemple être imaginé par la création d'une SCIC (Société Coopérative d'intérêt Collectif), qui permet d'associer différents acteurs autour du même projet (particuliers, bénéficiaires, collectivités publiques, entreprises...).

Pour plus d'informations :

- Qu'est-ce qu'une SCIC ? : <http://www.les-scic.coop/sites/fr/les-scic/les-scic/qu-est-ce-qu-une-scic.html>

Question à Pierre Leroy sur le choix de la SEM et non d'un autre statut de l'économie sociale et solidaire. La SCIC aurait-elle été possible pour le projet de la SEVE à Puy St André ?

Pierre Leroy explique que le choix de la SEM a été fait car l'action était initiée par le conseil municipal, et la SEM permet une majorité à 51% pour la mairie. Mais l'idée de la SCIC avait été envisagée et pourrait tout à fait convenir.

Echange des participants :

- La structure juridique de l'entreprise n'est pas essentielle. C'est la volonté et la détermination initiale de garantir la meilleure démocratie possible qui peut permettre à chacun de s'impliquer en préservant les valeurs du groupe.
- Le statut de l'entreprise peut favoriser la pérennité des valeurs et la démocratie, mais ne suffit pas.

Echanges sur la participation et le rôle de l'individu au sein de la société.

- Différents participants s'interrogent sur ce qu'il est possible de faire sur l'Embrunais, des actions concrètes à initier et mener.
- Est évoqué le problème de la culpabilité éprouvée par tout un chacun, lorsque l'on prend conscience des failles du système actuel et du sentiment d'impuissance et d'inaction personnelle. Sentiment de passivité, de subir les choix et le fonctionnement du système.
- Est exprimé le problème de l'importance que le travail a dans nos vies, et dans nos journées. Cela n'est pas favorable pour développer suffisamment de temps de réflexion, de curiosité, d'information, d'échanges et de vie citoyenne.
- La nécessité d'une transition intérieure, de prise de conscience, de compréhension et de choix personnels est mise en évidence comme préalable à un investissement de l'individu dans la société.
- Intervention de Pierre Leroy qui va dans le sens de ces échanges, puisque lui même dit « expérimenter la sobriété énergétique » depuis qu'il consacre son temps à son poste de maire. Cet engagement dans la municipalité de Puy St André lui a demandé le renoncement d'un certain mode de vie (salaire antérieur plus confortable).

Débat sur la démocratie au sein de la municipalité :

- Importance évoquée de la formation et de l'information des citoyens et des élus municipaux pour que le dialogue soit de qualité.
- Dans la même idée, la notion d'un « contre-pouvoir » est discutée : réalisé par un groupe de citoyen curieux et/ou experts dans les domaines utiles, qui peuvent être présents dans les conseils municipaux pour garder un regard critique sur ce qui est fait/proposé par les élus, et favoriser une démocratie réelle.

L'idée est de favoriser une recherche de qualité dans les choix pris pour la commune, avec une ouverture et des propositions extérieures. L'idée est également de veiller à ce que les personnes élues soient des représentants démocratiques, et non des décideurs qui ont tout pouvoir et auxquels les citoyens accordent pleine confiance.

- Idée de ne pas mettre en conflit/opposition responsables municipaux et citoyens, mais de rechercher une avancée commune et une démocratie réelle dans laquelle chacun peut s'exprimer et agir.
- Intérêt des groupes locaux en transition qui oeuvrent en ce sens. Celui d'Embrun se réunit tous les 13 du mois : transition.vers@gmail.com .

- Proposition d'une commission extra-municipale qui permette aux citoyens et associations de participer au débat et de co-construire les décisions du conseil municipal.

Perspectives pour la suite :

- Nécessité de donner aux citoyens l'envie de rêver, le sentiment que les projets d'intérêt collectif sont possibles, que des changements dans nos collectivités et sur nos territoires sont accessibles.
- Proposition de créer un groupe de réflexion plus approfondi pour trouver une action efficace sur la problématique de l'énergie dans l'Embrunais.
- Exemple : création d'une SCIC, proposée par un groupe de citoyens avertis à une/des collectivités et autres acteurs locaux intéressés?
- Plusieurs personnes semblent motivées pour initier un groupe qui fédère les idées et énergies pour rechercher et proposer une action concrète.

2. ATELIER MICRO-CRÉDIT

Présentation de l'association LIËN par le microcrédit par Marcel LEFEVRE, président.

Association loi 1901, d'intérêt général comprenant une soixantaine d'adhérents.

Cotisation annuelle 120 euros (soit 10 euros/mois) décomposée ainsi :

- 60 euros d'adhésion (= dons permettant ainsi de bénéficier d'une réduction d'impôt de 75 %)
- 60 euros constituant un capital pouvant être restitué à l'adhérent s'il quitte l'association ou si l'association a suffisamment d'argent permettant de rembourser ses adhérents.



La cotisation partagée ainsi permet aux adhérents non imposables de ne pas perdre la totalité de leur cotisation contrairement à ceux qui sont imposables et récupèrent ainsi une partie de leur cotisation.

Les frais de fonctionnement de l'association sont réduits, ils sont constitués essentiellement par l'assurance des bénévoles et quelques frais postaux (pas de salariés, pas de locaux)

Ils constituent environ 5% des cotisations donc 95 % des sommes reçues constituent le capital disponible pour les prêts.

L'association veut rester de petite taille et locale pour rester sur un fonctionnement de bénévoles et pour que les emprunteurs n'aient pas à financer le fonctionnement ou le salariat de l'association.

Actuellement l'association dispose de 30 000 euros pour les prêts, ce qui est encore insuffisant au regard des besoins.

Un complément de 1200 euros provient de subventions annuelles.

Bénéficiaires du microcrédit

L'association vient en aide aux personnes écartées du système bancaire classique.

L'association ne prête pas aux personnes pouvant bénéficier de prêts bancaires.

Objet du micro crédit

L'emprunt peut être fait :

- dans un but personnel : achat d'un bien indispensable (machine à laver) ou dans le but d'insertion professionnelle (prêt accordé à un particulier pour l'achat d'un véhicule lui permettant d'aller travailler)
- dans un but professionnel pour créer son entreprise: somme permettant de constituer un "apport personnel" pour l'obtention d'un prêt pour démarrer une activité. (ex. d'une personne désirant monter une entreprise et ayant besoin d'un prêt bancaire. Ce prêt n'est consenti par la banque que si l'emprunteur a un "apport personnel". La somme prêtée au titre du micro crédit peut constituer cet apport personnel.

Montant et durée du prêt

Les prêts sont faits "sur mesure"

En fonction des besoins de l'emprunteur et de ses possibilités de remboursement, déterminés avec l'emprunteur. Ex: Prêt de 2000€. L'emprunteur ne peut rembourser que 20€/mois. La durée du prêt sera donc de $2000/20=100$ mois

Intérêts du prêt

L'association applique un taux d'intérêt de 2%.

Depuis sa création l'association n'a jamais eu d'impayé, car la plupart de temps les petits revenus gèrent bien leur budget. L'expérience montre que les prêts effectués pour des personnes pauvres ont très peu de défaillance en terme de remboursement, car les gens se sentent responsables.

Les statistiques vont également en ce sens : les gens peu fortunés remboursent mieux que ceux qui ont de l'argent. Cela permet à l'association de prêter sans exiger de garantie.

Le système a d'ailleurs démarré au Bangladesh en 1962, puis a été repris en Inde, en Afrique, en Amérique du sud, et en France.

L'association ne se contente pas de proposer des prêts, elle apporte aussi nombre d'aide et de conseils dans la gestion de budget, la faisabilité des projets pour lesquels les prêts sont sollicités, ou encore un accompagnement de la gestion de l'entreprise.

Montage du dossier de prêt

La constitution de dossier de prêt nécessite des compétences "bancaires" et "comptables" pour s'assurer que la personne réunit les garanties suffisantes de remboursement, qu'elle est fiable.

Un certain nombre de documents est nécessaire : justificatif d'identité, de domicile (plusieurs mois); justificatifs de revenus, relevés bancaires (prêts en cours, ou tableau d'amortissement)...

Questions des participants :

Quelles garanties prenez-vous pour vous assurer le remboursement des prêts ?

- Quand on fait ce genre de crédit, on prend beaucoup plus de risques que la banque. Donc, un certain nombre de documents est nécessaire : justificatif d'identité, de domicile (+ ancienneté du domicile => écarter le nomadisme), justificatifs de revenus (3 derniers bulletins de salaire si salarié) + dernier avis d'imposition, 3 derniers relevés bancaires + un chèque annulé (si la personne est interdite bancaire, elle ne pourra le fournir) + attestation de non interdiction bancaire, regarder les prêts en cours avec les tableaux d'amortissement...
- Les relevés de compte bancaire sont très parlants: absence de chèque = interdiction bancaire, salaire ou indemnité de chômage, loyer, prêts en cours, quittance EDF, eau,, téléphone, etc.
- Si la personne ne veut pas fournir les documents demandés, c'est qu'elle cherche à vous cacher quelque chose, donc ne pas faire le prêt. L'accord d'un prêt demande une confiance réciproque.

Pourquoi faire payer des intérêts à des personnes qui n'ont pas beaucoup d'argent ?

- d'une part pour que l'emprunteur n'ait pas le sentiment de bénéficiaire de "charité"
- d'autre part pour qu'il soit impliqué dans la vie de l'association.

Qui décide l'accord d'un prêt?

- Chaque administrateur a reçu un minimum de formation sur les critères d'accord d'un prêt
- Jusqu'à 1000€, chaque administrateur est libre d'accorder ou de refuser un prêt.
- Entre 1000€ et 3000€, c'est un comité des prêts (constitué de 5 personnes) qui accorde ou refuse le prêt
- Au delà de 3000€, il faut l'accord du conseil d'administration.

Comment vous faites-vous connaître?

On se fait progressivement connaître auprès des mairies, des CCAS ou des CIAS, Associations de solidarité (Secours populaire, secours catholique, épicerie

solidaire, etc), Organismes de formation ou de réinsertion, notre site internet : microcredit-franche-comte.fr

Comment trouvez-vous des adhérents?

Par le bouche à oreille des adhérents.

Interrogation sur le rôle de conseil de l'association pour la gestion des comptes des emprunteurs : quel est le lien avec les services publics ?

En réalité, ils travaillent en étroite collaboration avec eux et ne se marchent pas sur les pieds.

Ils proposent des suivis spécifiques des recettes et des besoins, pour voir si la personne peut effectivement rembourser ce qu'elle s'engage à rembourser à l'association. Si ce n'est pas possible, ils recherchent d'autres solutions, et font éventuellement intervenir les services sociaux. Par exemple, ils peuvent renvoyer la personne vers son assistante sociale pour monter un dossier afin de pouvoir aller à l'épicerie solidaire.

Quelques questions sur le financement des associations

Du fait que Marcel Lefebvre est aussi formateur au sein de l'Union Départementale des Bénévoles Associatifs, des questions lui furent posées sur le financement des associations

Perspectives pour la suite :

Marcel LEFEVRE se propose de fournir tous les documents nécessaires au montage de dossiers si une telle association se créait dans l'Embrunais, voire d'aider à la formation des futurs membres de cette association.

Plusieurs personnes semblaient intéressées pour créer une telle association, une fiche de recueil de données (mails téléphone) était déposée dans la salle pour les personnes intéressées.

Un appel est également fait pour trouver une/des personnes ayant des compétences/expériences dans le domaine de la finance (ancien banquier...) sur le département.

3. ATELIER FONCIER

Introduction de Maurice Leroy, administrateur de l'association Terre de Liens PACA:

Tout d'abord, comment définir le « foncier » ?

Il s'agit en fait d'un adjectif, et pas d'un nom, qui a pour définition « *relatif à un fonds de terre, à sa propriété, à son exploitation et à son imposition.* » (Larousse)

La notion de fonds, de socle est donc présente ; en termes économiques (exploitation), c'est-à-dire susceptible de générer du travail et des revenus. Pour Terre de Liens, cette notion est centrale pour la définition des rapports sociaux.



En 2000, 200 fermes soit 1350 Ha étaient artificialisés chaque semaine en France. Cela correspond à la disparition d'un département tous les 10 ans. Mais le rythme s'est accéléré depuis : en 2007, on évaluait l'artificialisation à l'équivalent d'un département tous les 7 ans ; et en 2012 la même surface disparaissait tous les 5 ans.

En région PACA, le rythme est plus soutenu, l'artificialisation est évaluée à un département tous les 3 ans ½.

Présentation de Terre de Liens :

Le mouvement Terre de Liens regroupe des entités indépendantes financièrement et juridiquement : les **associations** (association nationale et associations territoriales), la **foncière**, la **fondation**.

L'association nationale a été créée en 2003 ; la foncière en décembre 2006 ; l'association PACA et le fonds de dotation en 2009 ; celui-ci a été transformé en fondation en 2013.

Le **réseau associatif** est composé d'une association nationale et de 19 associations régionales. L'association nationale co-gère les outils financiers du mouvement (Foncière et Fondation), porte la parole politique de Terre de Liens, mène des actions transversales, garantit le respect de l'éthique et des valeurs de Terre de Liens. Les associations territoriales ont pour rôle de mettre en œuvre l'action de Terre de Liens au sein des territoires (accompagnement, sensibilisation, promotion...).

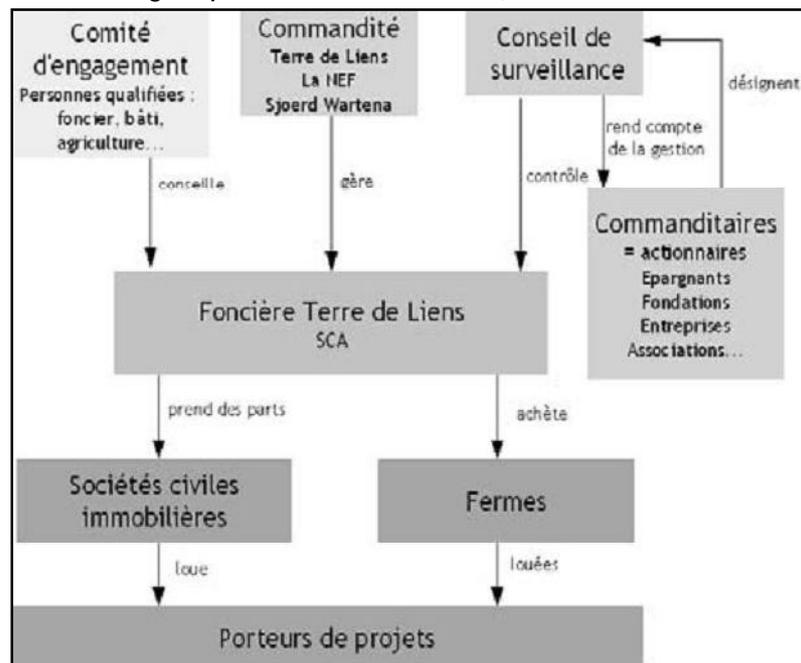
Chaque association territoriale peut s'appuyer également sur des **groupes locaux** organisés sur des territoires de petite taille. Dans les Hautes Alpes, le groupe local du Rosannais est le plus ancien et le plus actif. Existe également un groupe pour le haut du département de la Grave à Montgenèvre jusqu'à Guillestre, et un groupe verra prochainement le jour sur le Gapençais.

Le réseau associatif regroupe 50 salariés. Sur l'association PACA, les salaires (1,6 équivalent temps pleins) représentent 70% des dépenses ; les moyens seraient donc trop faibles au niveau des associations si on ne comptait que sur les adhésions (250 en PACA).

Par ailleurs, Les particuliers, associations et entreprises ont la possibilité **d'investir** dans la **foncière** Terre de Liens.

Les actions sont sans intérêt (la défiscalisation permet d'avoir un équivalent de rentabilité à 3,6% environ si l'on laisse son argent 5 ans, mais depuis cette année elle est plafonnée aux 2,5 premiers millions d'euros...) ; les sociétaires de la foncière (et de la fondation) ne sont pas forcément adhérents des associations. Les sociétaires peuvent récupérer leurs actions sur simple demande, et après accord du conseil d'administration suivant (compter en général 6 mois environ...).

La foncière est une Société en Commandite par Actions (SCA), ce qui signifie que le gérant est garant du projet fondateur (pas de possibilité de prise de contrôle par les actionnaires). Le gérant est désigné par le commandité (SARL Terre de Liens - Gestion), qui regroupe les trois acteurs à l'origine du projet : l'association nationale Terre de Liens (45% du capital social), la NEF (45%), et le porteur de projet à l'origine (Sjoerd Wartena, 10%). La gérance est placée sous la surveillance du conseil de surveillance (4 membres élus parmi les actionnaires).



La valeur de l'action en 2013 est de 102€ ; le capital géré est de 29,5 millions d'euros au 31/12/2012.

Les baux peuvent être de plusieurs types : baux agricoles classiques de 9 ans (avec des clauses environnementales), baux de carrière, et baux aménagés.

Enfin, la **fondation** Terre de Liens, reconnue d'utilité publique, a été créée en mars 2013 et fait suite à un fonds de dotation (créé en 2009). Elle permet de collecter des dons en argent ou en nature (fermes). Un million d'euros ont ainsi été collectés par le fonds de dotation entre 2009 et 2013 dont la moitié environ en fermes. La fondation dispose fin 2013 de 7 fermes et 97 Ha, sur lesquels travaillent 17 actifs. Les baux sont également des baux ruraux à clauses environnementales.

Seule la fondation peut mener des partenariats avec les collectivités rurales, ce qui constitue un levier d'action supplémentaire.

Pour plus d'informations :

- Le très bon site de Terre de Liens : <http://www.terredeliens.org>
- Compte rendu de l'AG constitutive de l'association Terre de Liens PACA : http://www.adrets-asso.fr/IMG/pdf/CR_AG_TdL_PACA.pdf
- Document « Agir sur son territoire » de l'association Terre de Liens Rhône-Alpes : http://www.terredeliens.org/IMG/pdf/agir_sur_son_territoire_v1.3_2013.pdf

Question sur l'articulation avec les politiques publiques, notamment en matière de zonages d'urbanisme.

Terre de Liens fait un travail de sensibilisation et d'accompagnement des élus en matière de foncier agricole. Les collectivités peuvent aussi avoir l'envie d'agir

seule : dans le Queyras, Abriès est un exemple très intéressant d'action municipale en faveur du maintien du foncier agricole : la mairie a en effet mis en place des **ZAP** (zones agricoles protégées) en 2012. Il s'agit d'un zonage organisant la protection durable des terres agricoles contre l'urbanisation. En effet, elles nécessitent l'accord du préfet pour être déclassées, et ne sont donc plus directement soumises à l'alternance des mandats électoraux municipaux.

Autres exemples, les **PAEN** (périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains) sont des périmètres de protection sur lesquels les collectivités et établissements publics (département, communes, intercommunalités, avec l'aide éventuelle des SAFER) acquièrent du foncier (expropriation, préemption). Les PAEN ne peuvent être réduits que sur décret.

Pour plus d'informations :

- Légifrance, ZAP :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichSarde.do?reprise=true&page=1&idSarde=SARDOBJT00007116497&ordre=null&nature=null&q=ls>

- Mairie d'Abriès : <http://mairie.abries.free.fr/actualites.htm>

- Légifrance, PAEN (articles L143-1 et suivants du code de l'urbanisme :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=55231BFAD39E0DDD902AFE31C9FDB9E3.tpdjo08v_3?idSectionTA=LEGISCTA000006158560&cidTexte=LEGITEXT000006074075&dateTexte=20131208

- Expérimentation PAEN : <http://www.experimentation-paen.fr>

Question sur la SAFER et son rôle par rapport à celui de Terre de Liens.

Il existe une SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) par département. Celle-ci préempte *pour le compte* de la mairie qui le lui demande ; elle peut aussi jouer le rôle d'agent immobilier pour le compte de propriétaire terrien pour trouver un repreneur agricole et être rémunérée.

Il s'agit d'un organisme privé qui a été créé par l'État, dans un but de maintien des terres agricoles ; elle est donc incontournable.

Ainsi, la SAFER va souvent accompagner les effets de la Politique Agricole Commune en faisant grossir les exploitations existantes. Pour les agriculteurs installés, il peut en effet être intéressant d'augmenter ses propriétés foncières dans le cadre du découplage des aides de la PAC (qui est mis en place progressivement depuis 2006). En effet, ces aides ne sont plus que partiellement liées à la production ; une grande part est liée au foncier (Droits à Paiement Unique, DPU).

La SAFER n'a donc pas un objectif social ; elle est rémunérée à hauteur de 8% des ventes réalisées. *Elle n'a pas pour rôle d'acquérir du foncier mais peut le porter un certain temps dans le cas de demande de préemption ; en cela elle est complètement différente de Terre de Liens qui pour sa part a vocation à le retirer si possible définitivement de la spéculation.*

Cela dit, Terre de Liens a signé une convention avec la fédération nationale des SAFER, et son travail quotidien est d'être en relation avec chacune des SAFER départementales ; on peut dire qu'en PACA cela se passe plutôt bien.

Pour plus d'informations :

- Découplage des aides PAC :

http://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9couplage_%28PAC%29

- Travail avec les SAFER en Rhône Alpes (cf. pp. 46 et suivantes):

http://www.terredeliens.org/IMG/pdf/agir_sur_son_territoire_v1.3_2013.pdf

- Intervention de Christophe Maillet, SAFER, lors de l'AG constitutive de Terre de Liens Ile de France : <http://www.terredeliens-iledefrance.org/christophe-maillet-safer/>

Question sur les engagements demandés aux agriculteurs :

Les agriculteurs avec lesquels Terre de Liens contracte des baux doivent avoir un projet convaincant, le rédiger, avoir une formation agricole. Pour le reste, les baux comprennent des clauses environnementales. Enfin, les locataires doivent être adhérents de l'association territoriale. Les montants des locations sont fixés au niveau départemental.

Pour plus d'informations :

- Site Terre de Liens : <http://www.terredeliens.org/installer-son-activite-sur-une>

Question sur la capacité de Terre de Liens à porter son discours dans les formations agricoles :

Terre de Liens intervient sur demande dans les lycées agricoles de la région - ainsi que dans d'autres types de formations agricoles - pour présenter le mouvement et expliquer les solutions d'installations envisageables.

Débat sur le fermage dans le monde agricole :

Comment les paysans vivent-ils le fait de ne pas être propriétaires de leur foncier et de leur habitation ? Le fermage est un mode très ancien de travail agricole, qui permet aux paysans de ne pas avoir en charge le prix du foncier et des bâtiments, tout en disposant d'un bail de longue durée, et donc d'une sécurité de l'usufruit du fonds. En période de tension sur le foncier (élévation des prix, concurrence du foncier agricole avec le foncier



urbanisable), le fermage est donc un moyen d'accéder au foncier pour des personnes n'ayant pas suffisamment de moyens pour l'acquérir. Plus philosophiquement, Terre de Liens réalise un compromis entre la propriété individuelle et la propriété sociale (communale, étatique...), puisqu'il s'agit d'une

société de droit privée qui détient du foncier et le met à disposition de paysans en fonction d'une charte reposant sur des valeurs sociales et environnementales fortes.

Discussion sur le devenir de l'argent déposé à la foncière.

Celui-ci suit le même principe que l'argent déposé à la banque sur un livret de caisse d'épargne, il a la possibilité d'être rendu dans les 6 mois (bien que ce ne soit pas initialement le but des épargnants qui souhaitent généralement soutenir les projets durablement).

A noter que l'argent est susceptible de rapporter de l'argent 3 ou 4 mois par an. Le ministère des finances a effectivement voté un texte pour limiter le risque de dissimulation d'argent.

Ainsi, chaque mois il faut limiter l'épargne, pour éviter que celle-ci soit considérée comme de la dissimulation d'argent.

Un appel est porté pour qu'un maximum de personnes pense à déposer leur argent à Terre de Liens, car il y a encore beaucoup à faire.

Perspectives pour l'Embrunais :

Nous pouvons agir de plusieurs manières au sein de Terre de Liens :

- en adhérant à l'association Terre de Liens PACA ;
- en donnant à la Fondation Terre de Liens ;
- en devenant actionnaire solidaire à la Foncière Terre de Liens.
- En créant, au sein de l'association Terre de Liens PACA, un groupe local pour l'Embrunais, dont le rôle serait de faire du lien avec les collectivités et autres institutionnels, de recenser les disponibilités foncières, de favoriser l'émergence de projets d'installation, de sensibiliser la population à l'action de Terre de Liens et à la problématique du foncier agricole, etc. Essentiel peut être un relais si une telle dynamique émerge suite à cet atelier.



**MERCI A TOUS LES PARTICIPANTS !
MERCI AUX INTERVENANTS !
MERCI AUX MUSICIENS !**